

N° 02

Séance du 12 octobre 2021

OBJET :

**MARCHÉ
PORTANT
MISSION DE SUIVI-
ANIMATION
DU PROGRAMME
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
RELATIF À
L'AMÉLIORATION DE
L'HABITAT PRIVÉ**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 octobre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 octobre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTIONNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Georges BONCOMPAIN à Bernard TRANCHANT, Christophe BRETON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Olivier GAULIN à Christiane BAYET, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Denis TAMAIN à Hervé BEAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211012-20211012_CC_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2021



Absents excusés : Jean Maxence DEMONCHY, Joël EPINAT

Secrétaire de séance : Valéry GOUTTEFARDE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	113
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour réaliser une mission de suivi-animation du PIG,

Le suivi-animation du PIG comprend :

- Animation du dispositif : communication grand public, communication professionnels (artisans, agences immobilières, banques, notaires...), mobilisation et coordination des partenaires institutionnels, sensibilisation des élus ...
- Information générale du grand public : accueil téléphonique, permanence physique, orientation vers les bons interlocuteurs
- Assistance aux porteurs de projet : conseil technique, administratif, financier, (évaluation thermique, analyse des devis, réalisation d'un plan de financement, montage des dossiers de demande de financement, suivi du versement des aides)
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de lutte contre l'habitat indigne
- Suivi-évaluation : bilan quantitatif et qualitatif du dispositif et proposition de pistes d'amélioration en cours d'évaluation

Le périmètre d'intervention de la mission de suivi-animation est la totalité du territoire de Loire Forez agglomération. Sont ou seront exclus les secteurs en opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de renouvellement urbain (RU) qui auront un opérateur dédié.

Les critères de jugement des offres, validés par la commission d'appel d'offres, sont le prix des prestations (40 %) et la valeur technique (60 %).

Le marché se décompose en :

- une partie à prix forfaitaire : mission d'animation, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, mission de suivi-évaluation du PIG
- une partie à prix unitaires : partie du marché à bons de commande pour un montant maximum de 307 000 € HT par an et correspondant à la mission de conseil et d'assistance à la réalisation des projets, assistance à la maîtrise d'ouvrage, guichet unique, communication générale, mobilisation pro-active, lutte contre l'habitat indigne et énergivore.

La durée du marché est d'un an renouvelable 4 fois.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 août 2021 pour choisir l'attributaire.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser le Président à signer ce marché avec la société mieux-disante SOLIHA LOIRE PUY DE DOME (42 – Saint-Etienne) et pour un montant de 29 950 € HT pour la partie forfaitaire du marché et pour un montant maximum annuel de 307 000 € HT par an pour la partie du marché à bons de commande ;
- autoriser le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché.

Après en avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer ce marché avec la société mieux-disante SOLIHA LOIRE PUY DE DOME (42 – Saint-Etienne) et pour un montant de 29 950 € HT pour la partie forfaitaire du marché et pour un montant maximum annuel de 307 000 € HT par an pour la partie du marché à bons de commande ;
- autorise le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 octobre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*